



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
service eau**

Affaire suivie par Pierre ESCALE  
SB/LET231231  
Tél : 05.59.80.87.63  
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **28 NOV. 2023**

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

à

Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Objet : Réparation du pont sur l'Ousse des Bois à Lescar (ouvrage n° PH-B11 de la CAPBP)  
Déclaration au titre de la législation sur l'eau – Transmission de l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant la réfection de l'ouvrage PH-B11 dit « Pont de l'avenue de l'Ousse » sur le cours d'eau l'Ousse des Bois sur la commune de Lescar.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Le Préfet,

**Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,**

**Martin LESAGE**